

COUP DE POUCE AUX PROJETS COOPERATIFS 2026-2027

Tel : 03.86.52.63.55

Courriel : ad89@occe.coop

Pour toute demande d'aide financière, ce formulaire doit être complété et retourné à l'OCCE
89 en dernier délai le 1^{er} décembre 2026. *S'assurer de la bonne réception !*

Coordonnées de l'école ou de l'établissement :

.....
.....
.....

Tél :

Courriel :

Nom et prénom du mandataire de la coopérative :

.....

Nom et prénom de l'enseignant référent du projet :

.....

VOTRE PROJET COOPERATIF

♦ Son intitulé :

♦ Son domaine : ☐ Artistique et littéraire ☐ Scientifique et numérique ☐ Citoyenneté et solidarité

☐ Informations et médias ☐ Environnement et développement durable ☐ Patrimoine et histoire

☐ Sécurité et bien-être ☐ Pratique physique et sportive

☐ Autres (préciser)

♦ Nombre de classes concernées par le projet :

♦ Nombre d'élèves :

♦ Niveaux de classe :

Partie réservée à l'AD

Date de réception :

N° d'affiliation : 411.



PRESENTATION DU PROJET

Questionnaire à renseigner par les enfants de façon manuscrite ou sous la dictée à l'adulte pour les plus jeunes

 1 - Quel est le nom de votre projet ? (*titre*)

.....

 2 - En quelques mots définissez le contenu de ce projet (*thème, période*) :

.....

.....

.....

.....

.....

 3 - Comment vous est venue l'idée ?

.....

.....

.....

.....

 4 - Par ce projet que voulez-vous :

- apprendre ?.....

.....

.....

- comprendre ?.....

.....

.....

- découvrir ?.....

.....

.....

- produire ?.....

.....

.....

 5 - Comment allez-vous préparer votre projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

- Avez-vous des responsabilités particulières ? oui ☐ non ☐

Si oui lesquelles ? :

.....

.....

.....

.....

🚦 6 - Y a-t-il d'autres personnes qui vous aident (*parents, animateurs...*) ?

.....

🚦 7 - Participerez-vous à l'information sur le projet ? oui ☐ non ☐

Si oui, sous quelles formes (réalisations d'affiches, infos aux parents, autres supports) ?

.....

.....

🚦 8 - Y'aura-t-il des intervenants extérieurs (*si oui, lesquels*) ?

.....

.....

.....

.....

🚦 9 - Combien coûte votre projet ? euros

🚦 10 - Où allez-vous trouver l'argent nécessaire ?

.....

.....

.....

.....

.....

Ajoutez ici ce que vous voulez, si vous voulez :

.....

Merci beaucoup, **et n'oubliez pas de nous envoyer un bilan du projet en dernier délai le 30 juin !**

BUDGET PREVISIONNEL

CHARGES (dépenses)		PRODUITS (recettes)	
Transport(s)	€	Participation de la coopérative	€
Hébergement(s)	€	Participation des parents	€
Repas	€	Subvention municipale	€
Animation(s)	€	Aide association de parents	€
Visite(s)	€	Aide autre(s) association(s)	€
Intervenant(s)	€	Financement participatif	€
Frais divers (fournitures, reprographie, consommable...)	€	Autres (préciser)	€
Autres (préciser)	€	Aide demandée à l'OCCE 89 *	€
.....	€		€
TOTAL CHARGES :	€	TOTAL PRODUITS :	€

Le budget doit être équilibré !

* Il n'y a pas de montant minimum ou maximum.

CRITERES RETENUS PAR LE C.A. DE L'OCCE 89 POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE

1. Critères statutaires

La coopérative doit :

- être à jour de ses cotisations et assurances au 30/11/26 ;
- avoir retourné son CRA / CRF avant le 30/09/26 ;

2. Critère pédagogique

Le projet présenté doit être coopératif dans ses objectifs et sa démarche et impliquer les élèves dans sa conception et sa réalisation.

3. Critère financier

- Le budget prévisionnel doit être rempli avec précision et équilibré.
- Les dépenses doivent bien concerner le projet présenté.
- Le montant de l'aide financière de l'AD sera conditionné à la qualité du projet présenté et aux ressources financières de la coopérative au moment de la demande.

4. Critère d'engagement

Le demandeur :

- s'engage à transmettre à l'OCCE un compte rendu succinct de la réalisation du projet sous la forme qu'il jugera la plus adaptée ;
- accepte que le contenu du projet aidé soit porté à la connaissance des coopératives du département, dans un souci de mutualisation et d'échange.

**L'OCCE 89
NE FINANCERA PAS ...**

- Une coopérative et /ou un projet ne répondant pas aux critères ci-dessus énoncés ;
- Une coopérative qui aura reçu une aide l'année précédente : **une coopérative ne peut être aidée qu'une année sur deux** ;
- Une coopérative n'ayant pas retourné de bilan de son projet coopératif en dernier délai le 30 juin ;
- Une coopérative qui n'aura pas respecté la date limite d'envoi des dossiers.

ECHEANCIER

✚ Date limite de réception des dossiers par l'OCCE : **01/12/2026**

✚ Versement 80 % de l'aide attribuée en décembre

✚ Versement du reliquat de 20 % à réception du bilan